

APPEL DE MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

Recrutement d'un consultant individuel pour évaluer les pratiques de qualité des centres nationaux de spécialisation à transformer en centres régionaux d'excellence pour la recherche et le développement en Afrique de l'Ouest.

Date d'ouverture de l'appel : 29/11/ 2024

Date de clôture : 13/12/2024

AMI No. 21-2024

1. Le Programme de résilience du système alimentaire (PRPF) est un programme d'investissement régional phare visant à renforcer la résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest par une approche régionale stratégique. Le programme financera des investissements dans trois domaines thématiques qui se renforcent mutuellement : (1) Services consultatifs numériques pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires ; (2) la durabilité et l'adaptabilité de la base productive du système alimentaire (gestion durable des terres et des bassins versants, approches agroécologiques); et (3) intégration régionale des marchés alimentaires et commerce (développement de la chaîne de valeur alimentaire régionale). Chaque zone sera dirigée par une institution régionale mandatée (AGRHYMET, CORAF et CEDEAO) pour assurer la coordination et construire des capacités durables.
2. Cette activité a pour objectif d'évaluer l'état de 5 centres de recherche (centre du maïs au Bénin, centre du blé en développement au Tchad, centre du plantain en Côte d'Ivoire, centres d'aquaculture et de mécanisation agricole au Nigeria) et élaborer des recommandations pour les investissements afin de soutenir leur développement dans le RCoE.
3. Les tâches à accomplir et les autres renseignements relatifs au déroulement de la mission sont décrits dans le mandat ci-dessous.
4. Le directeur exécutif du CORAF invite donc les candidats (« consultants ») intéressés, ayant le profil requis tel qu'indiqué dans le mandat, à exprimer leur intérêt.
5. Les candidats intéressés doivent fournir un avis de manifestation d'intérêt et un CV mis à jour avec des références mettant en évidence la performance et l'expérience de services similaires.
6. Les candidats sont informés que les dispositions du paragraphe 3.14 du Règlement sur les marchés publics pour les emprunteurs de projets d'investissement de juillet 2016, révisé en novembre 2017 et août 2018 (le « Règlement ») des règles de la Banque mondiale sur les conflits d'intérêts s'appliqueront.

7. Les candidats seront sélectionnés en fonction des qualifications du consultant, telles que décrites dans les « Règles d’approvisionnement de la Banque ».
8. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès du secrétariat exécutif du CORAF par courriel les jours ouvrables à l’adresse suivante : n.lamien@coraf.org avec une copie à procurement@coraf.org .
9. Les consultants intéressés par cet appel doivent soumettre une lettre d’intérêt décrivant la performance et l’expérience de contrats similaires ainsi qu’un CV détaillé avec des copies des diplômes et certificats de travail à l’adresse électronique suivante : procurement@coraf.org au plus tard le 13/12/2024 à 17:00 GMT.

Dr Moumini SAVADOGO
Directeur exécutif

Termes de référence pour le recrutement d'un consultant individuel pour évaluer les pratiques de qualité des centres nationaux de spécialisation à transformer en centres régionaux d'excellence pour la recherche et le développement en Afrique de l'Ouest

1. Contexte

Le Programme de résilience du système alimentaire (PRSF) est un programme d'investissement régional phare visant à renforcer la résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest grâce à une approche régionale stratégique. Le programme financera des investissements dans trois domaines thématiques qui se renforcent mutuellement : (1) Services consultatifs numériques pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires ; (2) Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire (gestion durable des terres et des bassins versants, approches agro-écologiques); et (3) Intégration des marchés et commerce (développement de la chaîne de valeur régionale des aliments de base). Chaque zone sera dirigée par une institution régionale mandatée (CILSS/AGRHYMET, CORAF et CEDEAO) pour assurer la coordination et renforcer les capacités durables.

L'objectif de développement du programme (PDO) est « d'accroître la préparation contre l'insécurité alimentaire et d'améliorer la résilience du système alimentaire ».

Le programme contribue à accroître la résilience du système alimentaire au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Togo (phase 1); Le Ghana, le Tchad et la Sierra Leone (phase 2) et le Sénégal (phase 3) par des investissements dans la gestion régionale du risque, le commerce de denrées alimentaires de base et une base de production durable.

Le sous-volet 2.1 prévoit le renforcement des systèmes de recherche nationaux par la consolidation des centres nationaux de spécialisation (CNT). Un total de 9 CNT ont été établis dans le cadre du Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO) de 2007 à 2019, dont : (i) Racines et tubercules au Ghana, (ii) Riz pluvial, irrigué et profond au Mali ; (iii) Céréales sèches au Sénégal; (iv) Fruits et légumes au Burkina Faso ; (v) plantain en Côte d'Ivoire; (vi) l'aquaculture au Nigéria; (vii) Maïs au Bénin, (viii) Bétail au Niger et (ix) Mangrove Rice en Sierra Leone.

Dans le cadre de l'appui aux CND pour leur transformation en centres d'excellence régionaux (RCoEs), le CORAF a commandé deux évaluations sur la performance de ces CND en RCOE selon les critères définis lors du séminaire de Lomé I en 2014. À la fin des évaluations, il a été constaté que : (i) le SCN sur les céréales sèches au Sénégal et le SCN sur les racines et tubercules au Ghana répondaient aux critères d'admissibilité pour devenir des RCE ; (ii) le SCN sur le riz au Mali, sur l'élevage au Niger et sur le maïs au Bénin a satisfait aux critères pour devenir un centre régional de spécialisation (RCoS); tandis que (iii) les NCS restantes ont encore besoin de temps pour finaliser leur processus de migration vers le RCoS et le RCoE.

La fin de la WAPAP n'a pas permis la pleine réalisation du passage des NCoS aux RCoEs, sauf pour les NCoS sur les céréales sèches et les racines et tubercules qui ont pu obtenir le statut de RCoE.¹

Dans le cadre du PRFS, la création de 3 nouveaux centres incluant la gestion des biorisques, la gestion intégrée des terres et la mécanisation agricole a été envisagée. Le Togo a décidé d'accueillir le centre sur la gestion des risques biologiques tandis que le Tchad a proposé d'accueillir un centre sur le blé. Une évaluation menée sous l'égide du PPAAO a positionné le Nigéria comme pays ayant les avantages comparatifs, avec son centre national de mécanisation agricole (NCAM) basé à Ilorin, pour accueillir le centre sur la mécanisation agricole.

Sur la base des résultats de l'évaluation de 7 centres hébergés par les pays bénéficiant actuellement du financement FSRP, il a été convenu lors de l'ISM du 23-24 octobre 2023 que le CORAF devrait également évaluer en 2024 des centres dans des pays non-FSRP dont le centre de maïs au Bénin, Centre de production de blé au Tchad, centre de transformation des bananes en Côte d'Ivoire, centres d'aquaculture et de mécanisation agricole au Nigéria, pour évaluer leur performance et identifier les investissements nécessaires pour la mise à niveau vers le RCoE qui seront financés par d'autres ressources (voir aide-mémoire).

Le présent mandat est proposé pour évaluer l'état de la performance des centres en vue d'une mise à jour des plans d'investissement visant à les transformer en centres régionaux d'excellence.

2 Objectifs

Cette activité a pour objectif d'évaluer l'état de 5 centres de recherche (centre du maïs au Bénin, centre du blé en développement au Tchad, centre du plantain en Côte d'Ivoire, centres d'aquaculture et de mécanisation agricole au Nigeria) et élaborer des recommandations pour les investissements afin de soutenir leur développement dans le RCoE.

Il s'agit plus précisément de procéder à une évaluation pour déterminer les écarts entre le rendement actuel des centres et le respect des critères de mise à niveau convenus, tout en formulant des recommandations d'investissement afin de garantir qu'ils sont satisfaits.

¹ PPAAO s'est terminé en décembre 2016 pour les pays de la série B (Burkina Faso, Côte d'Ivoire et le Nigeria) et de la série C (Bénin, Gambie, Guinée, Libéria, Togo et Sierra Leone), en décembre 2018 pour les pays de la série 2A (Ghana, Mali, Sénégal) et en décembre 2019 pour les pays bénéficiant d'un financement supplémentaire pour la série C (Bénin, Guinée, Niger et Togo).

3 Approche méthodologique

La complexité de l'évaluation nécessite le recrutement d'un expert du processus d'accréditation ISO. Comme dans les évaluations précédentes, le consultant évaluera l'état actuel des pratiques de qualité pour la certification ISO et évaluera la possibilité de passer à un RCoE; faire des propositions pour améliorer les synergies et les complémentarités au sein de la grappe d'institutions du centre et proposer un plan d'action pour la certification ISO.

L'évaluation sera basée sur 9 critères. Il y a :

1. Cadre pour la recherche agricole : environnement d'incitation, infrastructure de recherche et logistique de haute qualité.
2. Programme répondant à la demande nationale et régionale
3. Qualité et adéquation des équipes de recherche
 - Qualité, masse critique et partenariat
 - Expertise requise pour mettre en œuvre les thèmes de recherche prioritaires dans chaque chaîne de valeur
4. Partenariat et stratégie pour la planification et la mise en œuvre du programme
 - (par le biais de partenariats avec SNERVA, le GCRAI, les chaînes nationales d'intervenants, les ARI, etc.)
5. Efficacité de la stratégie d'information et de communication pour le développement
6. Contribution au renforcement des systèmes nationaux de recherche et de vulgarisation agricoles (NARES).
 - Réalisations dans le domaine de la formation académique (doctorat, maîtrise) et de l'éducation continue [nombre et qualité des chercheurs : (i) doctorants et maîtres d'ouvrage; (ii) techniciens de recherche; (iii) Agents de vulgarisation formés].
7. Valorisation des résultats de la recherche et des innovations
 - Contributions tangibles à l'augmentation de la productivité (de X %) et du revenu (de Y %)
8. Gouvernance fonctionnelle du Centre
 - Ouverture et méthodes de fonctionnement des organes de gouvernance (organigramme, unités de coordination nationales/régionales, comités scientifiques, comité directeur régional).
9. Certification ISO.

La transition du NCoS au RCoS nécessite une maturité d'au moins 60% en termes de chacun des 6 critères suivants : le cadre dans lequel se déroule la recherche agricole, la qualité et l'adéquation des équipes de recherche, l'efficacité et la stratégie de l'information et de la communication pour le développement, la contribution au renforcement du système national de recherche et de vulgarisation agricoles, l'exploitation des résultats de la recherche et la gouvernance; avoir au moins 80 % de maturité en termes de critères de « régionalité du programme » et de « partenariat et stratégie pour la planification et la mise en œuvre du programme et avoir lancé une initiative qualité. De plus, le label « RCoE » est attribué à un NCoS ou RCoS s'il répond à un degré de maturité minimal de 70% au regard des 8 critères mentionnés ci-dessus, En incluant bien sûr les critères de « régionalité des programmes » et de « partenariat et stratégie pour la planification et la mise en

œuvre du programme », ainsi qu'un degré de maturité de 80 % en termes de critère d'approche de la qualité.

Cette mission nécessitera la visite de chacun des 5 centres énumérés ci-dessus pour mener des entretiens avec les responsables des institutions membres du centre, les dirigeants et gestionnaires du centre, les équipes de recherche, les partenaires scientifiques et techniques, les utilisateurs des résultats de la recherche, Organisations sous-régionales et internationales d'intérêt établies dans le pays.

4 Extrants/résultats attendus

Le principal résultat de cette évaluation institutionnelle est le rapport contenant des recommandations qui répondent aux objectifs susmentionnés, sur la base de l'analyse des informations recueillies auprès de la direction et du personnel, des membres des organes directeurs, les institutions partenaires et autres parties prenantes de ces centres. Le consultant présentera un projet de document d'orientation qui servira à informer et à promouvoir le financement du SCN ou du RCoE. Les résultats intermédiaires comprennent le statut des établissements évalués en termes de gestion de la qualité pour la certification ISO.

5 Durée/terme

La durée de l'affectation est de trente-cinq (35) homme/jours sur deux mois.

6 Profil du consultant

Le consultant qui sera nommé pour cette affectation devrait posséder certaines des qualifications et de l'expérience suivantes :

- Bonne connaissance de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et de ses institutions et organisations sous-régionales;
- Compétences en planification stratégique et solide expérience dans le domaine de l'agriculture et de la recherche agricole (agriculture, élevage, pêche/mécanisation de l'aquaculture) en lien avec le développement économique et social;
- Expérience de la certification ISO d'organismes de recherche et développement agricoles ou de la certification d'institutions travaillant dans le domaine du développement agricole dans un pays membre du CORAF ;
- Parler couramment le français ou l'anglais et être capable de travailler dans l'autre langue.

7 Contenu de la mission

Le service comprendra (sans s'y limiter) :

- Documentation de l'état actuel de la gestion de la qualité, en ce qui concerne la certification ISO, des institutions membres du groupe par le biais de l'administration d'une grille d'audit de la capacité de recherche;
- Identification des lacunes dans la transformation du SCN en RCoE;
- Faire des recommandations pour combler les lacunes par l'élaboration d'un plan d'investissement.

8 Livrables

Dans le cadre de sa mission, le consultant doit remettre les rapports suivants :

1. un rapport initial qui décrit brièvement la méthodologie prévue;
2. un rapport d'étape, une semaine après la fin de chaque étape énumérée dans l'approche méthodologique ;
3. un rapport final sur l'ensemble du processus prenant en compte les observations faites par le CORAF, les différents centres et leurs partenaires.

Les rapports rédigés en français ou en anglais seront envoyés au secrétariat exécutif du CORAF sous forme électronique.